

Rôle des audiences – janvier à mars 2023

Conseil de discipline de l'Ordre des chiropraticiens du Québec

Dossier	Parties	Procureurs	Nature de la plainte	Conseil	Audition	Date et heure	Lieu et salle
08-22-00442	Alexandre Allaire, D.C. c. Normand Riendeau, D.C.	Me Anthony Battath et Me Audrey Lapointe Me Audrey Lanctôt	<ul style="list-style-type: none"> ○ a négligé de prendre tous les moyens pour prévenir la propagation de la COVID-19 dans le cadre de l'exercice de sa profession ○ à l'occasion de ses consultations avec son client, a tenu des propos portant sur des sujets qui ne relèvent pas de la compétence légalement reconnue aux chiropraticiens, des informations non fondées sur des principes reconnus par la science chiropratique et des opinions qui ne sont pas celles généralement admises par la science chiropratique ○ a omis d'avoir une conduite irréprochable en tenant des propos qui manque de modération à l'égard de l'Ordre des chiropraticiens du Québec. 	Me Manon Lavoie Marie-Perle Héneault, D.C. Wai-Ho Lee, D.C.	Culpabilité et sanction	24 janvier, 7 et 9 mars 2023	7100, rue Jean-Talon Est, Bureau 250, Anjou (Qc) H1M 3S3 Salle des conseils
08-22-00443	Alexandre Allaire, D.C. c. Claude Giroux, D.C.	Me Audrey Lapointe Me Julie Pamerleau et Me Frédérique Lessard	<ul style="list-style-type: none"> ○ a procédé à un traitement chiropratique à l'endroit de sa patiente, sans avoir effectué tous les examens requis et/ou sans les avoir effectués adéquatement; ○ a fait défaut de tenir le dossier de sa patiente conformément aux normes de tenue de dossier des chiropraticiens. 	Me Daniel Lord Isabelle Boisvert Martin Lessard	Culpabilité et sanction	10 et 14 mars 2023	Visioconférence